

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice : 11
13/05/2022	Nombres de membres Présents : 4
	Nombres de membre Absents : 7
Date Affichage	Nombre de procurations : 2
13/05/2022	Nombre de votants : 6

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N, LAUBRAY. J, VAILLS S.

Absents excusés : CORREIA J. J MIRAN P, : PICHEYRE V, DOMINGO J. D

Absents : BADIE F., PUJOL D., BRILLIARD M.

Procurations : PICHEYRE V. à DABOUIS N., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

**Objet de la Délibération :****ACQUISITION DE LA PARCELLE A 1786**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de vente de la parcelle de la famille Verges à la commune n°1786, section A d'une surface de 12.570 m<sup>2</sup>. Le montant négocié est de 45 000 € net vendeur. Les frais inhérents à la vente seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose l'achat de cette parcelle qui pourraient permettre une zone de stockage de neige dans ce secteur, une extension du bâtiment communal pour permettre du stockage pour le matériel et engins communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle A 1786 dans les conditions énoncées ci-dessus,

**DIT** que la superficie du terrain est de 12 570 m<sup>2</sup>, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage...) étant à la charge de l'acquéreur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19 mai 2022

Le Maire  
Philippe PETITQUEUX

